



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Paris, le 10 novembre 2022

Communiqué de presse

AUGMENTATION DE CAPITAL 2022 RESERVEE AUX SALARIES

L'augmentation de capital de Crédit Agricole S.A. réservée aux 180 000 salariés et anciens salariés¹ du groupe Crédit Agricole (ACR 2022), dont la période de souscription s'est déroulée du 27 juin au 12 juillet 2022, a été définitivement réalisée ce 30 août 2022. 21 344 personnes, en France et dans le monde, y ont souscrit, pour un montant global de 128,1 millions d'euros.

La formule d'investissement proposait un prix de souscription comprenant une décote de 20% sur le prix de l'action, calculé selon la moyenne arithmétique des cours d'ouverture de l'action entre le 30 mai et 24 juin 2022. L'émission et la livraison des actions nouvelles ont eu lieu ce jour.

Le nombre d'actions créées par cette augmentation de capital est de 16 658 366, portant à 3 042 560 716 le nombre total d'actions au capital de Crédit Agricole S.A.

L'ACR 2022 a un impact négligeable sur le CET1 de Crédit Agricole S.A. et du Groupe. Elle sera associée à une opération de rachat d'actions visant à compenser son effet dilutif, sous réserve de l'autorisation de la BCE.

Les augmentations de capital réservées s'inscrivent dans la politique de participation des salariés à la performance financière du Groupe.

¹salariés d'une ancienneté d'au moins trois mois en France et dans 16 pays à l'international, et anciens salariés retraités, ayant conservé leurs avoirs dans leur PEE en France